



Camping (2 étoiles) Le Site de Castelbouc dans les Gorges du Tarn

50 route de Castelbouc
Le Céret
48210 GORGES DU TARN CAUSSES
(Lozère / Occitanie / France)

Madame Erika BOSC - HERLLE

Société : S.A.S 2L

Téléphone en saison : 04.66.48.58.08

Téléphone hors saison : 04.66.48.55.57

Adresse mail : camping.de.castelbouc@gorges-du-tarn.fr

Site Internet : <https://camping.gorges-du-tarn.fr>

GPS : [44.338921518832, 3.4694695472717](#)

Par décision en date du 20 juin 2022, **ATOUT France a classé le camping en catégorie « 2 étoiles Tourisme ».**

N° d'enregistrement : C48 -020362-001

RCS : Mende - N° SIRET : 91036817400017

TVA : FR82910368174

APE : 5530Z

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de la S.A.S 2L (comptes français uniquement) ;
- Carte bancaire : Mastercard, Visa ;
- Chèques Vacances ou Chèques Vacances Connect ;
- Espèces ;
- Virement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MOBIL-HOMES et/ou EMBLEMENTS du CAMPING « Le Site de Castelbouc »

1° - Prix :

Les prix sont indiqués TTC par nuitée pour les emplacements de camping et par nuitée ou par période pour les locatifs.

2° - Réservations et paiements :

Des frais de dossier sont appliqués pour toute réservation en ligne via le site.

Toute réservation de séjour ne sera confirmée qu'à réception de l'acompte, soit : 30% du prix du séjour pour un emplacement de camping ou un locatif.

Dès réception de l'acompte, vous recevrez un email de confirmation dans lequel figureront les informations pratiques de votre séjour.

L'intégralité du prix (déduction faite de l'acompte versé) sera ensuite à régler 30 jours avant votre arrivée pour les locatifs.

Le règlement du solde du séjour pour les emplacements de camping s'effectue en fin de séjour.

En cas d'interruption de séjour volontaire de la part du client ou par décision du camping pour non respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne sera effectué.

Le camping se réserve le droit de relouer l'emplacement à la première demande.

Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure des possibilités sans engager la responsabilité du camping.

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de la S.A.S 2L (comptes français uniquement) ;
- Carte bancaire : Mastercard, Visa ;
- Chèques Vacances ou Chèques Vacances Connect ;
- Espèces ;
- Virement.

3° - Emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Le prix de l'emplacement : il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 personnes, une installation et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, à l'aire de jeux et aux animations (en juillet-août).

Suppléments : les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (électricité, deuxième véhicule, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

4° - Locatifs :

Définition des saisons de location : se référer aux fiches de tarifs.

Périodes et durée de location : les locations sont possibles pour une semaine ou 2 nuits hors juillet-août. En juillet-août, les hébergements sont loués à la semaine du samedi au samedi selon disponibilités.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, électricité dans la limite de 200 kW par semaine), l'accès aux services de l'accueil, à l'aire de jeux.

Cession, sous-location : toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

5° - Caution :

Les locataires devront fournir à leur arrivée une caution de 120 à 170 € selon le type de locatif. Cette dernière sera restituée dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants.

Dans le cas contraire il sera prélevé sur la caution :

- La valeur des objets manquants ;
- Un montant forfaitaire de 70€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante ;
- Le montant des réparations en cas de dégradations du fait de l'occupant ;
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme caution seront à la charge du client en sus de la caution.

6° - Heures d'arrivée et de départ :

Pour les emplacements : arrivée à partir de 13 heures jusqu'à 19 heures maximum. Ils doivent, par ailleurs, être libérés avant 12 heures le jour du départ.

Pour les locatifs : les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ.

Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire aussi bien pour les emplacements que pour les locatifs.

7° - Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le mobil-home, à son départ, dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.

La location conclue entre les parties, au présent acte, ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers étrangers aux parties, personnes physiques ou morales, sauf accord du propriétaire.

Toute infraction à cette clause sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

8° - Nombre de locataires :

Si le nombre d'occupants dépasse la capacité du mobil-home indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires ou de rompre le contrat.

9° - Modification de la réservation :

Aucune modification n'est en principe possible pendant le mois qui précède la date du début du séjour. Cependant des modifications pourront être éventuellement acceptées en fonction des disponibilités et possibilités de l'établissement.

10° - Promotions – Ventes de dernière minute :

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

11° - Annulation :

Toute annulation de réservation doit être formulée par écrit par courrier suivi, email avec demande d'accusé réception. A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat.

Annulation de séjour par le Camping « Le Site de Castelbouc » AVANT votre arrivée :

En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans un autre hébergement similaire sans supplément (selon disponibilités des prestataires). Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Pour tout séjour annulé par le client :

- Plus de 30 jours avant le séjour, il sera retenu 30% (le montant de l'acompte) ;
- Moins de 30 jours avant le séjour, 100% du séjour sera conservé.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 48 heures qui suivent sa date prévue d'arrivée indiquée sur son contrat :

- Le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer librement de la location ;
- Les acomptes restent acquis au propriétaire qui pourra exiger le solde éventuel du montant du séjour.

Pour plus de sérénité, vous pouvez souscrire à notre assurance annulation (L'assurance doit être prise lors de la réservation) :

<https://camping-le-site.legal.meetch.io/travel/>

Lien de demande de remboursement :

<https://camping-le-site.claim.meetch.io/travel>

12° - Divers :

Les mineurs de moins de 18 ans révolus doivent être accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne les représentant. Dans cette dernière hypothèse, une attestation écrite sera à présenter, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité du parent ou de l'accompagnant (âgé d'au moins 25 ans) pour décharger de toute responsabilité le gestionnaire du camping.

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Votre séjour (en locatif) :

Pour préparer votre séjour : il est indispensable de vous munir de votre linge de lit (draps, taies de traversins).

En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services.

La clef de votre location vous sera remise à votre arrivée.

Il est strictement interdit d'allumer un feu sur le camping.

Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter tous les balisages et consignes de sécurité telles qu'elles vous seront affichées, et de restituer les clefs de votre location en fin de séjour.

Le jour de votre départ, les locations doivent être libérées avant 10h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé.

13° - Assurance :

Le propriétaire gérant décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur caravanier. Il lui appartient de souscrire une assurance pour sa caravane, camping-car ou tente et matériel, ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

14° - Animaux domestiques :

Ils sont admis sur le terrain de camping mais doivent être à jour des vaccinations obligatoires et tenus en laisse. Les propriétaires doivent veiller à la propreté de leurs animaux sur le terrain de camping. Les animaux familiers sont les bienvenus dans les locatifs mais ils devront respecter lits, couvertures et canapés. Ils sont sous votre entière responsabilité.

15° - Règlement intérieur :

Il peut vous être communiqué sur simple demande formulée par téléphone, mail ou courrier.

16° - Droit de rétractation :

Il est porté à la connaissance du client que, conformément à l'article L.221-28-12° du Code de la consommation :

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

17° - Modalités de traitement des réclamations :

Toute réclamation pendant le séjour doit être portée par écrit à la connaissance du propriétaire gestionnaire, du lundi au samedi et aux heures d'ouverture du camping.

Tout litige, concernant l'état descriptif ou l'état des lieux, ne pourra être soumis au propriétaire au-delà de 48 heures d'occupation (le cachet de la poste faisant foi).

Le propriétaire gestionnaire s'engage, dans ces conditions, à répondre dans les meilleurs délais et à faire preuve de diligence pour trouver des solutions appropriées et conformes à la législation en vigueur.

Toute réclamation après le séjour, sous un délai de 7 jours à compter du départ, doit être faite par lettre en recommandé avec avis de réception à l'attention du propriétaire gérant pour l'obtention d'une réponse dans un délai maximum de 21 jours faute de quoi aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

18° - Informations et accès à une procédure de médiation :

La directive 2013/11/UE du 21 mai 2013 impose la mise en place, dans tous les Etats membres et pour de nombreux secteurs d'activités, des dispositifs de médiation dans les litiges de consommation. En France, cette directive a été transposée par l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 et le décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015. Ces textes obligent les professionnels à proposer à leurs clients consommateurs une procédure de médiation gratuite accessible en ligne sur internet.

En conséquence et conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation :

« En cas de litige, et après avoir suivi les modalités de traitement des réclamations de l'établissement telles qu'indiquées au 17° des présentes conditions, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite transmise par lettre recommandée avec avis de réception auprès de l'exploitant ».

La procédure de médiation peut être engagée :

En ligne :

Sur : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Par courrier :

SAS CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION
24 Rue Albert DE MUN
33000 BORDEAUX - FRANCE

Les conditions de la médiation applicables au client sont précisées sur le site :

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

dans la rubrique « Infos ».

19° - Utilisation et divulgation des données personnelles :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au responsable du camping.

Le camping utilise les données personnelles uniquement à des fins :

- d'administration technique du site Internet, afin de vous donner accès à des informations spécifiques ;
- de communication avec vous dans le cadre de la gestion de la relation avec le client.

Vos données personnelles ne seront en aucun cas divulguées à des tiers, ni utilisées à d'autres fins.

20° - Juridiction :

En cas de litige qui ne serait pas réglé par la procédure de médiation, le demandeur pourra saisir la juridiction compétente conformément à l'article 46 du Code de procédure civile.
Attribution exclusive est faite aux tribunaux de Mende.

© 2026 - Camping « Le Site de Castelbouc »